



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/289  
14 août 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 114 de l'ordre du jour provisoire\*

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF  
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Plan général du projet de budget-programme  
pour l'exercice biennal 1998-1999

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213, annexe I, du 19 décembre 1986, le Secrétaire général présente, dans les années où il n'est pas soumis de budget, un "plan général du projet de budget-programme de l'exercice suivant contenant les indications ci-après :

- a) Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activités proposé pendant l'exercice biennal;
- b) Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs;
- c) Croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;
- d) Montant du fonds de réserve exprimé en pourcentage du montant global des ressources."

Le plan général pour l'exercice biennal 1998-1999 est présenté ci-après.

---

\* A/51/150.

II. ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES RESSOURCES À PRÉVOIR  
POUR MENER À BIEN LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS PROPOSÉ  
PENDANT L'EXERCICE BIENNAL

2. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 1998-1999 a été faite à partir du montant des crédits ouverts pour l'exercice en cours, qui s'élève à 2 milliards 608 millions de dollars. Aux taux de 1996-1997, elle s'établit comme suit :

	<u>Millions de dollars des</u> <u>États-Unis</u>
Montant des crédits ouverts pour 1996-1997	2 608,3
Déduction des dépenses non renouvelables de l'exercice 1996-1997 (par. 4)	(8,0)
Incidence de la budgétisation intégrale des nouveaux postes budgétisés en 1996-1997 à un taux inférieur à 93,6 % de leur coût biennal (par. 4)	7,0
Diminution nette des ressources jugées nécessaires pour financer le programme de travail proposé, soit la différence entre les incidences respectives :	(134,7)
a) De la recherche intensive de nouveaux gains de productivité (par. 5 : -204,7 millions de dollars)	
b) De la budgétisation intégrale des activités découlant de décisions éventuelles des organes délibérants concernant des missions spéciales (par. 6 : 70 millions de dollars)	
Effet de la décision de n'inclure que la part incombant à l'ONU du coût des activités et services financés en commun (par. 7 : -43,2 millions de dollars)	(43,2)
Estimation préliminaire pour 1998-1999, aux taux de 1996-1997	2 429,4

3. On estime qu'après réévaluation de ces chiffres aux taux de 1998-1999, l'enveloppe budgétaire prévue sera de l'ordre de 2 milliards 559 millions de dollars. Le tableau ci-après permet de rapprocher ce chiffre du montant du budget-programme en cours d'exécution :

Millions de dollars des  
États-Unis

Montant initial des crédits ouverts pour l'exercice 1996-1997	2 608,3
Estimation préliminaire (2 429,4 millions) aux taux prévus pour 1998-1999	2 559,0

4. On se souviendra que les postes dont la création était prévue au cours de l'exercice 1996-1997 n'ont pas été budgétisés intégralement. Les crédits inscrits au budget représentent 50 % de leur coût total sur deux ans pour la catégorie des administrateurs et 65 % pour celle des agents des services généraux. Leur budgétisation intégrale pour l'exercice 1998-1999 devrait entraîner une dépense supplémentaire de 7 millions de dollars. En revanche, le crédit de 8 millions de dollars affecté au financement de dépenses non renouvelables en 1996-1997 ne sera plus nécessaire.

5. La recherche intensive de nouveaux gains de productivité, associée à la rationalisation des structures et des méthodes de travail, a permis de réduire les dépenses prévues dans le budget-programme de l'exercice 1996-1997. Ces efforts soutenus se poursuivent et devraient entraîner à terme une diminution des ressources nécessaires. En l'état actuel des choses, on s'attend à une diminution de 204,7 millions de dollars, qui implique la suppression d'un millier de postes sur les 10 021 inscrits au tableau d'effectifs approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997. Le maintien du pourcentage de postes vacants au niveau prévu dans le budget de l'exercice en cours (6,4 %) ramènerait le nombre moyen de postes occupés en 1998-1999 à environ 8 500.

6. Lorsqu'on a établi le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice 1996-1997, puis le projet de budget-programme proprement dit, on n'a prévu aucun crédit pour financer les activités pouvant découler de la prorogation de missions spéciales en cours ou de la création de nouvelles missions. En effet, ces activités sont par définition généralement imprévisibles. Jusqu'à présent, les prorogations ou créations de missions spéciales étaient financées au moyen de crédits additionnels votés par l'Assemblée générale. Cependant, compte tenu des décisions relatives à la prorogation du mandat de missions en cours que l'Assemblée a prises en 1996, il serait sans doute souhaitable de prévoir des crédits à ce titre dans l'enveloppe budgétaire. Les crédits actuellement ouverts pour l'exercice 1996-1997 comprennent 15 millions de dollars pour le financement des missions spéciales. On a inclus 70 millions de dollars supplémentaires dans l'estimation préliminaire pour 1998-1999, soit un total de 85 millions de dollars.

7. L'évolution de l'enveloppe budgétaire tient compte également du fait que les crédits demandés pour la Commission de la fonction publique internationale et de son secrétariat, du Corps commun d'inspection et de son secrétariat et des services fournis par l'ONU au Centre international de Vienne reflètent non plus le montant brut mais le montant net des dépenses. Jusqu'à présent, on incluait le montant brut des dépenses correspondantes dans les chapitres pertinents des dépenses et les recettes au chapitre 2 des recettes. Il est proposé de

/...

n'inscrire désormais que le montant net des dépenses dans les chapitres des dépenses, et ce à partir de l'exercice 1998-1999. Les budgets détaillés seront présentés à l'Assemblée pour examen et approbation mais les crédits seront demandés sur la base des montants nets. Cette nouvelle présentation donnerait une image plus exacte des dépenses imputables au budget ordinaire de l'ONU. L'adoption de cette présentation entraînerait une réduction de 43,2 millions de dollars.

8. Le Secrétaire général a bon espoir que le montant global des ressources prévues dans le plan général proposé pour 1998-1999 permettra d'atteindre les objectifs des programmes figurant dans le projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Comme le projet de budget-programme pour 1996-1997, les propositions budgétaires pour 1998-1999 feront l'objet d'un examen extrêmement rigoureux au Secrétariat.

9. L'annexe du présent rapport donne la répartition des estimations préliminaires entre les différents titres du budget-programme.

### III. PRIORITÉS REFLÉTANT LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES PAR GRANDS SECTEURS

10. Le projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001 propose d'accorder la priorité aux questions suivantes : maintien de la paix et de la sécurité; promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable dans les pays en développement; développement de l'Afrique; promotion des droits de l'homme; intervention efficace en cas d'urgence humanitaire; et promotion de la justice et du droit international. Le budget-programme de l'exercice 1998-1999 tiendra compte de ces priorités.

### IV. CROISSANCE RÉELLE, POSITIVE OU NÉGATIVE, PAR RAPPORT AU BUDGET PRÉCÉDENT

11. L'estimation préliminaire représente une diminution de 178,9 millions de dollars, soit 6,9 %, par rapport au montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997.

### V. MONTANT DU FONDS DE RÉSERVE

12. Le montant du fonds de réserve a été fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire dans le premier plan général et dans tous les plans suivants. Il s'est révélé suffisant pour faire face aux dépenses supplémentaires résultant des décisions des organes délibérants telles que ces dépenses ont été définies par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987. Pour la première année de l'exercice 1996-1997, les tirages sur le fonds de réserve, dont le montant a été fixé à 20,6 millions de dollars pour l'exercice, se sont élevés jusqu'à présent à 1,1 million de dollars. Il est recommandé que, pour l'exercice biennal 1998-1999, le montant du fonds soit égal à 0,25 % de l'enveloppe budgétaire, soit 6 millions de dollars.

ANNEXE

Estimations préliminaires pour l'exercice biennal 1998-1999

(En millions de dollars des États-Unis)

Titre	Montant des crédits ouverts pour 1996- 1997	Augmentation (diminution) des ressources		Total
		Montant	Pourcentage	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	39,0	(1,7)	(4,3)	37,3
II. Affaires politiques	163,1	61,8	37,9	224,9
III. Justice internationale et droit international	51,0	(3,2)	(6,2)	47,9
IV. Coopération internationale pour le développement	300,5	(19,2)	(6,4)	281,3
V. Coopération régionale pour le développement	357,4	(10,0)	(2,8)	347,4
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	145,1	(7,8)	(5,4)	137,3
VII. Information	132,8	(6,5)	(4,9)	126,2
VIII. Services communs d'appui (administration, service des bâtiments et services de conférence)	928,6	(111,8)	(12,0)	816,9
IX. Dépenses spéciales	68,2	(10,9)	(16,0)	57,3
X. Bureau des services de contrôle interne	15,1	0,3	2,2	15,4
XI. Dépenses d'équipement	50,9	(10,0)	(19,6)	40,9
XII. Contributions du personnel	355,3	(58,7)	(16,5)	296,6
XIII. Autorité internationale des fonds marins	1,3	(1,3)	(100,0)	0,0
Total	2 608,3	(178,9)	(6,9)	2 429,4

-----